

inf VESDRE



Trimestriel n°96 - juillet-décembre 2021

Bulletin de liaison du **Contrat de Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.)



La Vesdre à la carrière Holcim (Trooz) - 2021 ©CRV

Contrat de Rivière Vesdre

- Voeux 3
- Comité de Rivière du 13 octobre 3

Inondations

- Solidarité contre les déchets 4
- Réduire la vulnérabilité des constructions 6
- Des repères de crue 8

- Des plantations sur les berges 10

Agriculture

- Le couvert végétalisé permanent 11
- Le pouvoir anti-érosif des haies 11

Histoire

- Etymologie des cours d'eau 12

Milieux et espèces

- L'ouette d'Égypte 15
- La bernache du Canada 18
- La Magne souterraine 20

Agenda

Alors que les étés précédents ont été fortement marqués par la sécheresse, l'été 2021 nous a clairement montré l'autre conséquence du changement climatique dans nos régions : des pluies abondantes, trop abondantes! Ces précipitations hors du commun ont provoqué des crues comme personne n'en avait encore vu dans notre région. Les hauteurs d'eau et débits atteints par la Vesdre et ses principaux affluents ont dépassé de beaucoup ceux de la crue de 1998. D'une puissance extrême, l'eau a tout arraché, tout détruit. Les dégâts et la détresse sont immenses. Mais une solidarité incroyable s'est rapidement mise en place de toutes parts, pour apporter aide et soutien aux sinistrés.

Comme beaucoup d'habitants et comme la plupart des partenaires du CRV (communes, gestionnaires de cours d'eau et autres), la cellule de coordination du CRV a été fortement impactée par les inondations, que ce soit au niveau de ses locaux (bureaux inutilisables), de son matériel (voiture totalement sinistrée), de ses activités et missions ou de son personnel à titre privé. Mais elle a tout mis en œuvre pour remplir les missions supplémentaires qui lui ont été confiées en urgence dans le cadre de ces inondations. Pour cela, elle a dû revoir ses priorités et reporter ou annuler certains projets, actions et animations. Retour sur quelques activités menées...

Dès la décrue, elle s'est attelée à documenter ces crues exceptionnelles par la collecte et la prise de photos géolocalisées de l'extension des crues et des hauteurs d'eau atteintes, avant que les traces ne soient effacées. Ces données serviront notamment à l'administration régionale pour l'actualisation des cartes d'aléa d'inondation.

Dans le cadre de l'immense travail de ramassage et d'évacuation des déchets de crue, les Contrats de Rivière s'étant vus confier la co-coordination des actions bénévoles de ramassage avec BeWapp, le CRV a consacré une grande partie de son temps à ce travail durant la fin de l'été et tout l'automne : identifier sur le terrain les tronçons suffisamment sûrs pour y envoyer des bénévoles, déterminer le nombre de bénévoles nécessaires sur ces tronçons, prendre les contacts avec les communes pour l'organisation de ces actions et avec les gestionnaires pour l'évacuation des déchets récoltés, inscrire des groupes bénévoles auprès de Bewapp, encadrer certains groupes sur le terrain, participer aux réunions « Opération Cleaning » dirigées par le SPW pour la coordination des actions de tous les intervenants (Défense, Protection Civile, Pompiers, ...), aider ponctuellement la « Team Amarrack » du SPW pour l'évacuation de déchets, cartographier les zones nettoyées, etc. C'est ainsi que de

très belles collaborations se sont mises en place, que ce soit avec le Service Public de Wallonie, Rivier CleanUp ou Bewapp. Un énorme travail a déjà été effectué (cf. page 4), mais d'autres actions de ramassage seront encore nécessaires au printemps, notamment la grande Opération Rivières Propres annuelle.

Quelques chantiers d'arrachage des renouées asiatiques disséminées par les inondations ont également été organisés durant l'automne. Et dans le cadre des travaux de reconstruction des berges abîmées, une belle collaboration avec le SPW-DECNN s'est mise en place pour la plantation d'arbres et arbustes avec des bénévoles sur certains tronçons de berges réparés (cf. page 10).

Bien que mis à jour au printemps 2021, l'inventaire des points noirs, nécessaire pour l'établissement du programme d'actions 2023-2026, doit par ailleurs être complètement revu cet hiver, les inondations de juillet ayant impacté et transformé nos rivières... Parallèlement à cela, le CRV doit réfléchir avec ses partenaires à la future orientation de son travail, en fonction de leurs nouveaux besoins liés aux inondations. Pour cela, un questionnaire, rédigé avec le Contrats de Rivière Ourthe, a été récemment envoyé aux communes partenaires, afin d'entrevoir la direction dans laquelle orienter le prochain programme d'actions et le rôle du Contrat de Rivière.

Pour finir, nous tenons à remercier nos collègues des autres Contrats de Rivière, pour l'aide qu'ils nous ont apportée : partage d'expérience, aide sur le terrain pour le relevé des traces et repères de crue, encadrement de groupes de bénévoles lors de certaines actions de ramassage des déchets de crue, nettoyage de matériel, participation à nos chantiers de plantation sur les berges, etc.

*Christiane Orban-Jacquet, présidente
Florence Hauregard, coordinatrice*



Le Wayai à Spixhe (Theux)



**L'ÉQUIPE DU CONTRAT DE RIVIÈRE VESDRE
VOUS SOUHAÏTE DE JOYEUSES FÊTES
ET VOUS PRÉSENTE
SES MEILLEURS VOEUX POUR L'ANNÉE 2022 !**

Ensemble, œuvrons pour des rivières plus propres, plus belles et en meilleure santé ...

Contrat de Rivière Vesdre : Assemblée générale

Comité de Rivière du 13 octobre

Cette fois-ci, les conditions sanitaires en vigueur ont permis que le Comité de Rivière se réunisse en présentiel, ouf !



Il s'est donc tenu au Domaine de Bérinzenne, le mercredi 13 octobre.

Après l'approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'AG du mois de mars, des modifications concernant les représentants de certains partenaires à l'AG ont été actées (démissions ou remplacements). Un poste d'administrateur était de nouveau à pourvoir au Conseil d'Administration. Après appel à candidatures, c'est Pascal Crul, représentant de la Fédération Halieutique de la Vesdre, qui est élu par l'AG pour assurer ce poste. Autre élection également : pour le renouvellement des vérificateurs aux comptes (comptes 2021-2023). Après appel à candidatures, c'est Eva Franssen (membre adhérent) et Monique Gaspar (représentante effective de la Royale Association des Pêcheurs de Pepinster) qui sont élues pour assurer ce poste.

Bien que non inscrites parmi les 687 actions du programme 2020-2022 du CRV, d'autres actions contribuant à l'amélioration des cours d'eau de notre bassin ont été réalisées ou sont en cours de réalisation par les partenaires du CRV. Après présentation de ces 41 actions, l'Assemblée Générale valide leur ajout et donc leur comptabilisation

au rapport d'activités. Et comme chaque année à cette période : le rapport d'activités intermédiaire 2021 ainsi que les comptes intermédiaires (1^e semestre) sont présentés et approuvés.

La réunion s'est terminée par le sujet des inondations de juillet. La grande solidarité qui s'est mise en place à tous les niveaux est saluée par tous. Comme nombre de ses partenaires (communes, gestionnaires des cours d'eau, ...), le CRV a été fortement impacté. Le planning et les priorités ont donc dû être totalement revus. Le thème des inondations va évidemment influencer le prochain programme d'actions (2023-2026). Quelques pistes de réflexions, générales par rapport au sujet des inondations ou concernant le rôle du Contrat de Rivière, sont évoquées par l'assemblée.



Un élan de solidarité incroyable pour le ramassage des déchets

Lors des inondations du mois de juillet, les berges de nos rivières et les terrains adjacents ont été envahis d'une quantité de déchets inimaginable, déchets de toutes natures et de toutes dimensions, et ce parfois jusqu'à 2 ou 3 mètres de haut !

MERCI à tous les bénévoles !

Qu'ils soient **riverains** ou **venus de loin**, simples citoyens, membres d'une **association**, employés d'une **entreprise**, ou **fonctionnaires publics**, personnellement sinistrés ou simplement conscientisés par la situation catastrophique que nous traversons... De très nombreux volontaires se sont mobilisés depuis la mi-juillet pour participer au ramassage de ces déchets, que ce soit par des actions individuelles ou en prenant part aux opérations organisées par les communes, avec la collaboration du Contrat de Rivière ou pas, via la plateforme de BeWapp ou pas... Un élan de solidarité incroyable et malheureusement bien nécessaire, parce qu'il y a tant à faire !

Au fil des semaines, ils se sont organisés, ont déployé une grande et belle énergie, et sont devenus de véritables équipes de choc telles les « **Particules solidaires de la Vesdre** » ou les « **Petites fourmis de la Hoëgne** » pour n'en citer que quelques-uns. D'autres, comme « **River Clean Up** » (encadré par Wannes Vercauteren et Thomas De Groote), mobilisent un très grand nombre de forces vives, venues parfois de bien loin, et sur des zones de grande étendue... Nous ne saurions les citer tous, pour la simple raison que nous n'avons pas connaissance de toutes les initiatives qui ont lieu un peu partout dans le bassin ; mais nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui y prennent part : pour l'ampleur

du travail accompli, l'énergie déployée et la volonté de rendre à nos habitants des vallées plus agréables et plus propres !

Et en bonus : « la **Team Amarok** » mise en place par Emmanuel Gennart (SPW), en charge de la coordination des forces fédérales. Cette équipe, composée d'agents du SPW (avec la participation ponctuelle du CRV), a permis, en collaboration avec la Protection Civile, les Pompiers de la Zone Vesdre-Hoëgne-Plateau et la Défense, la récupération des déchets collectés par les bénévoles dans des lieux parfois problématiques pour leur évacuation.

Merci aussi à **BeWapp**, mandatée par le Service public de Wallonie pour soutenir ces **actions de « Solidarité Propreté Inondations »** : inscription des bénévoles aux actions organisées par les communes et les Contrats de Rivière via sa plateforme en ligne, fourniture de gants, chasubles et sacs poubelles, assurance, etc.



Opération Rivières Propres annuelle

Vous le savez, le Contrat de Rivière Vesdre coordonne chaque année, avec ses Communes partenaires, une grande action de nettoyage des berges de nos cours d'eau depuis près de 20 ans : l'**Opération Rivières Propres**. Généralement organisée au printemps, elle a été postposée cette année à l'automne, en raison de la crise sanitaire. Organisée le 25 septembre avec la collaboration des communes de **Baelen, Olne, Pepinster, Soumagne, Theux** et **Verviers** et de **BeWapp**, elle est ainsi venue bien à point pour renforcer les nombreuses actions de « Solidarité Propreté Inondations ».



Les petites fourmis de la Hoëgne à Polleur

Un travail colossal et efficace

En ramassant les déchets mobilisables à la main et disséminés un peu partout, et par la multitude et la diversité des actions menées, les bénévoles accomplissent un travail réellement colossal et efficace ! Un « travail de fourmi » que ne pourraient pas mener les services publics, occupés aux travaux plus lourds, mais aussi à l'évacuation des déchets ramassés par les bénévoles.

Les objets trop volumineux ou trop lourds, tout comme les importants amoncellements ou couches de déchets sont quant à eux enlevés par les intervenants publics, qui sont chargés du nettoyage lourd et du curage des cours d'eau : Défense, Protection Civile, Pompiers, Service public de Wallonie, Communes, Provinces, ... Parallèlement à cela, d'énormes moyens sont mis en œuvre par les services publics gestionnaires des cours d'eau pour la réparation des berges et des ouvrages abîmés ou détruits par la crue.



Les classes de 5^e secondaire de SFX1 à Verviers

+/- 100 km de berges nettoyées depuis le 14/7



Les bénévoles du SPW à Olne



Chacun à son échelle, simple citoyen ou service public, est un maillon indispensable pour le renouveau. Et c'est en travaillant ainsi, main dans la main, en collaborant et en se coordonnant, que nous permettrons à notre bassin de se relever...

Et en 2022 ?

Nous sommes à l'entrée de l'hiver, et les actions de ramassage sont maintenant en pause... Malgré l'énorme travail déjà accompli, il reste encore à faire...

Certains tronçons de cours d'eau n'ont pas encore pu être nettoyés, que ce soient pour des raisons d'accès, de sécurité ou autres, d'autres l'ont été mais nécessiteraient un « affinage ». De plus, les crues hivernales et la continuation des travaux menés par les services publics vont certainement remobiliser des déchets qui n'ont pas encore été enlevés. Qu'elles s'intitulent « Opération Rivières Propres » ou actions « Solidarité propreté Inondations », qu'elles soient organisées par le CRV et ses communes ou à l'initiative de groupes bénévoles, des actions de ramassage des déchets seront donc encore bien nécessaires en 2022.

C'est ainsi que, plus que jamais, le Contrat de Rivière coordonnera au printemps des Opérations Rivières Propres. N'hésitez pas à vous y inscrire !

L'équipe de VF Europe à Limbourg



Une partie des 500 bénévoles présents à la station d'épuration de Wegnez

Réduire la vulnérabilité des constructions existantes

Edité par le SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie en 2014, ce guide a pour but d'aider à réduire la vulnérabilité des constructions existantes face aux inondations. Il est disponible en téléchargement sur www.ediwall.wallonie.be

Les constructions pouvant subir des inondations car situées dans le lit majeur de la rivière ou à proximité d'un axe de ruissellement peuvent être adaptées afin d'atténuer leur vulnérabilité et d'assurer une meilleure sécurité tant des biens que des personnes.

Selon sa situation personnelle, chacun peut trouver dans ce guide les opérations techniques les plus adaptées pour réduire la vulnérabilité du bien exposé au risque d'inondation. En fonction de sa propre expérience et de ses connaissances, libre à chacun d'adapter les mesures proposées, voire en créer de nouvelles, dans le but de se prémunir au mieux des dégâts des inondations. En voici un petit résumé.

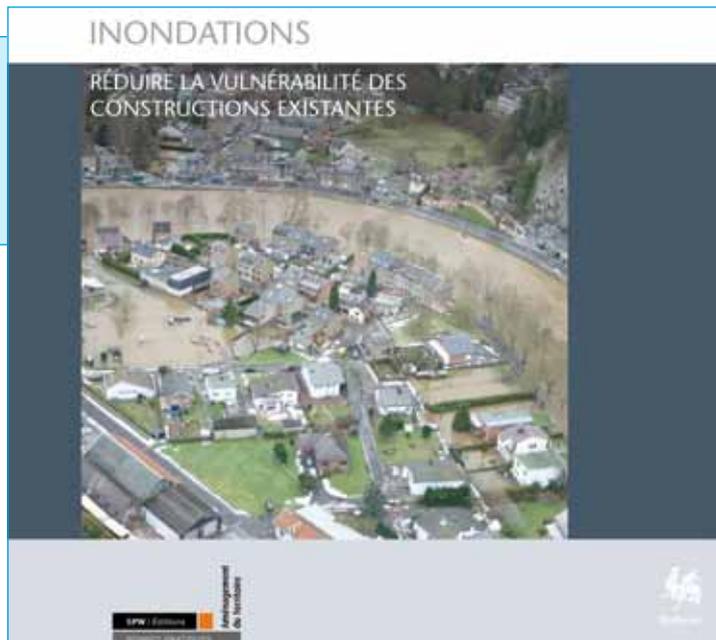
Vulnérabilité liée à la sécurité des personnes

Afin d'évaluer la vulnérabilité du bâtiment liée à la sécurité des personnes, il faut principalement veiller à examiner :

- la capacité générale du bâtiment à résister aux sollicitations exceptionnelles dues à la montée des eaux (pressions sur les parois, risque d'affouillement sous les fondations) ;
- l'existence d'une zone refuge permettant aux personnes d'attendre les secours en toute sécurité ;
- l'accessibilité pour les services de secours ;
- les risques liés aux équipements techniques (électrocution, explosion, intoxication) et à la flottaison d'objets ;
- les risques liés aux modifications de l'environnement (effondrement des murs, effet sur les matériaux, sols glissants, etc.) ;
- les risques liés à la présence de bassins enterrés (piscine, étang, etc.).

Quelles mesures prendre ?

Si on en a la possibilité : EVACUER! Surtout si on prévoit que la crue sera de longue durée, si les hauteurs d'eau peuvent dépasser 30 cm ou si les vitesses d'écoulement attendues sont élevées. Les autorités qui demandent l'évacuation ne prennent pas cette décision à la légère. La



sécurité des sauveteurs qui devront peut-être intervenir au plus fort de la crue est également en jeu.

Sinon, se réfugier aux étages et attendre la décrue. Si vous avez aménagé une zone refuge, cette attente sera un peu moins difficile.

Ne pas oublier de couper les réseaux électriques, assurer l'étanchéité des portes, fenêtres et aérations, surélever les meubles et électroménagers, déplacer son véhicule, faire une réserve d'eau potable et de nourriture, prévoir une batterie de rechange pour le gsm, ...

Et s'assurer que les voisins sont en sécurité également. Pour la sécurité du personnel de secours, matérialiser l'emplacement d'un bassin, d'une piscine ou d'un cheminement sûr est une bonne idée.

Vulnérabilité liée à l'entrée d'eau dans le bâtiment

L'eau peut pénétrer dans le bâtiment de bien des manières : par les portes et fenêtres, le soupirail, les canalisations, tuyaux et gaines, la ventilation mais aussi par les fissures et joints creux. Ces derniers doivent être colmatés mais seulement temporairement. En effet, ouverts, ils seront très utiles pour aider à l'assèchement du mur.

Les dispositifs mis en place (temporaires ou permanents) ne doivent pas protéger la maison pour une hauteur de plus de 70 cm. En effet, au-delà de cette hauteur, il est

préférable de laisser l'eau entrer dans le bâtiment (risque pour la structure du bâtiment suite à la pression de l'eau).

Vulnérabilité liée aux délais de retour à la normale

Plus les équipements, matériaux et techniques de construction seront adaptés à la présence d'eau, plus vite l'habitation pourra être remise en état. Préférez donc les enduits à la chaux plutôt que les plaques de plâtre, du carrelage plutôt que du plancher. Installez les prises en hauteur ; le compteur, le tableau électrique et la chaudière à l'étage. Prévoyez un circuit électrique séparé pour le rez-de-chaussée et l'étage. Utilisez un autre mode de chauffage que le mazout (vous n'aurez ainsi pas à gérer en plus la pollution engendrée si votre cuve se renverse ou se remplit d'eau).

Néanmoins, l'application de ces mesures ne pourra jamais supprimer totalement la vulnérabilité d'une construction en zone inondable. C'est pourquoi, à la fin du guide, une « checklist » synthétise les principaux conseils pratiques à appliquer avant, pendant et après l'inondation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MESURES

ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES	
	1. Identifier ou créer une zone refuge
	2. Faciliter l'accès des services de secours
	3. Empêcher la flottaison d'objets
	4. Matérialiser les emprises des piscines et bassins enterrés
LIMITER LA PÉNÉTRATION DE L'EAU DANS LE BÂTIMENT	
	5. Installer des bardeaux
	6. Mettre en place des sacs de sable
	7. Traiter les fissures et colmater les joints creux
	8. Colmater les gaines des réseaux (électriques, téléphoniques, eau, gaz...)
	9. Obturer les bouches de ventilation situées sous le niveau inondable
	10. Installer des clapets anti-retour
	11. Utiliser des pompes intérieures pour rejeter l'eau
FACILITER LE RETOUR À LA NORMALE	
	12. Aménager les abords du bâtiment
	13. Utiliser des isolants thermiques retenant faiblement l'eau
	14. Éviter les cloisons en plaque de plâtre
	15. Installer des menuiseries en PVC ou aluminium
	16. Mettre hors eau le tableau électrique et créer un réseau distinct pour les locaux inondables
	17. Mettre hors eau les installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire
	18. Installer des portes et porte-fenêtres avec un seuil de faible hauteur
	19. Utiliser des revêtements de sol résistants à l'eau
	20. Créer un drainage périphérique



Gomelevay - Pepinster



Grand rue - Trooz



Avenue des Thermes - Chaudfontaine

Des repères de crue, pour que la mémoire du risque perdure

Être informé et prévenu est la première étape pour faire face au risque d'inondation, permettant de mieux adapter son comportement et ses aménagements afin de limiter les dégâts. Mais visualiser concrètement ce qui a déjà eu lieu par passé, et avec quelle intensité, permet de prendre conscience du risque de manière plus tangible.

Un élément de la culture du risque

Avant cet été catastrophique, la dernière crue exceptionnelle de la Vesdre datait de plus de 20 ans (1998). Il est donc normal que la mémoire de ces événements s'efface, d'autant plus qu'il est aujourd'hui moins fréquent de vivre toute sa vie au même endroit. Or, si le souvenir peut se perdre, la possibilité d'un nouvel événement d'inondation majeur quant à elle ne disparaît pas...

Les repères de crue sont les témoins historiques des grandes inondations passées. En indiquant le niveau maximum atteint par un événement d'inondation en un point donné, ces plaquettes matérialisent le souvenir de ces événements importants, que le temps ou le traumatisme peuvent parfois biaiser. Ils permettent aussi d'imaginer les conséquences locales d'une telle hauteur d'eau.

Outre le niveau d'eau qu'il représente, le repère mentionne généralement la date de l'inondation considérée. Selon les époques, les repères de crues se découvrent sous diverses formes. Ainsi, il peut s'agir de gravures dans la pierre, de plaques métalliques scellées dans les murs ou des repères directement peints. Nombreux sont ceux relatifs à la crue de 1925.

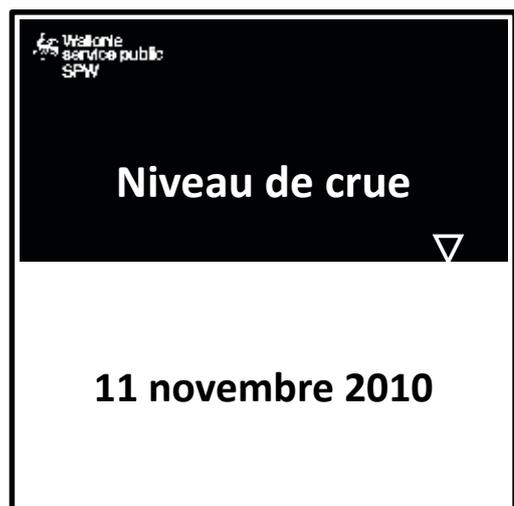


Les archives, les cartes postales anciennes et les photographies des crues passées peuvent fournir aussi de précieux renseignements et servir de base pour identifier les sites potentiels où placer des repères de crue.

Les repères de crues, un patrimoine fragile

Au cours de leur longue vie, les repères de crue peuvent être victimes de la démolition du bâtiment qui les porte, de sa reconstruction, d'un ravalement de façade, du manque d'entretien, de l'érosion voire de malveillance. Or, chaque repère qui disparaît emporte avec lui de manière irréversible une information précieuse, car rare. Il est donc important de capitaliser cette connaissance avant la disparition des marques témoins des grandes inondations.

Dans les mois à venir, de nouveaux repères seront donc apposés par le Service Public de Wallonie sur certains bâtiments ou ouvrages publics. En effet, si les personnes sinistrées n'oublieront pas cette catastrophe, dans quelques années, de nouveaux arrivants pourraient, quant à eux, ne pas en être conscients.



Nouveau repère de crue SPW





Sur les photos ci-dessous, des bâtiments publics ayant subi la crue de ce mois de juillet et sur lesquels il serait potentiellement intéressant de placer un repère. La flèche **jaune** indique le niveau maximum atteint par les eaux cette année.

Photos de bâtiments publics, avec une flèche marquant la limite d'eau



*Maison Sauveur
Bureau du CR Vesdre*



Utilité escomptée des repères de crue

- Visualiser la hauteur de l'eau atteinte par une inondation passée.
- Entretenir la mémoire des inondations.
- Partager et renforcer la culture du risque dans les zones exposées aux inondations.
- Prendre conscience des hauteurs d'eau potentielles en cas de nouvelle inondation, notamment en cas d'événement extrême.
- Inciter à aménager de manière adéquate les bâtiments concernés et leurs alentours afin de réduire leur vulnérabilité.

Des plantations sur les berges de la Vesdre

Dans le cadre des travaux de reconstruction post-inondations, le Contrat de Rivière Vesdre collabore avec le SPW - Direction des Cours d'Eau non Navigables pour la restauration de la ripisylve sur certains tronçons de Vesdre qui viennent d'être réparés ou réaménagés par ce gestionnaire du cours d'eau. Il s'agit de planter des arbres et arbustes, principalement dans le but de stabiliser la berge, de restaurer une certaine biodiversité et d'offrir un paysage plus naturel à la population.

Ces arbres et arbustes sont principalement fournis par le Service Public de Wallonie, mais quelques-uns ont aussi été donnés par les Villes de Verviers et de Malmedy (surplus de la « Journée de l'Arbre ») : aulne glutineux, saule pourpre, saule à oreillettes, prunellier, fusain, cornouiller sanguin, genêt à balais, ainsi que des petits fruitiers (framboisier, groseillier, cassis) et quelques autres (pommier, poirier, cerisier, charme). Selon la largeur de la berge, ces différentes essences sont réparties en fonction de leur besoin en eau.

C'est ainsi que **3 chantiers** de plantations viennent d'avoir lieu sur la Vesdre en décembre :

- **Vaux-sous-Chèvremont** (Casmaterie, rive droite) : **130** arbres et arbustes plantés (+ 40 boutures de saules) sur un tronçon de **400 m**.
- **Trooz** (entre la confluence avec le Ry de Mosbeux et le barrage, rive gauche) : **50** arbres et arbustes plantés sur un tronçon de **80 m**.
- **Nessonvaux** (de part et d'autre du viaduc ferroviaire, rive gauche) : **230** arbres et arbustes plantés sur un tronçon de **260 m**.

Un tout grand merci aux **32 bénévoles** qui se sont joints à nous : des citoyens provenant d'un peu partout (Trooz, Limbourg, Esneux, ... et même Anvers !), des membres de Natagora et du PDCN de Chaudfontaine, des employés de

l'entreprise Coca-Cola (site d'Anderlecht), des agents du Service Public de Wallonie, et même des collègues d'autres Contrats de Rivière de Wallonie (Dyle-Gette, Haute-Meuse, Lesse, Meuse aval, Sambre).

Sans eux, cela n'aurait pas été possible !

Six autres chantiers, dont les lieux restent encore à définir avec la Direction des Cours d'Eau Non Navigable en fonction de l'avancée de ses travaux de réfection des berges, sont prévus en janvier et en février (dates : voir l'agenda en dernière page). N'hésitez pas à vous y inscrire !



La **ripisylve**, est la **formation végétale ligneuse et herbacée** qui se développe sur les **berges des cours d'eau** et qui assure la transition entre le milieu aquatique et terrestre. Elle est composée de différentes strates végétales (herbacée, arbustive et arborescente), dont la combinaison et l'équilibre assurent de nombreuses fonctions. Pour en savoir plus sur la ripisylve, vous pouvez consulter l'article que nous y avons consacré dans notre *InfoVesdre n°94*, pp.3-4.

Le couvert végétalisé permanent : 6 mètres entre cultures et rivières

Depuis le 1^{er} octobre 2021, une nouvelle législation sur les cours d'eau en zone agricole entre en vigueur : les exploitants de terres de culture (y compris les prairies temporaires) sont tenus de mettre en place un Couvert Végétal Permanent (CVP) de 6 mètres de large le long de leurs parcelles bordant un cours d'eau (sauf si celles-ci sont en culture biologique).

Cette mesure a comme objectif premier la **protection et l'amélioration de la qualité de l'eau**. Les cours d'eau seront notamment mieux protégés face au ruissellement qui peut charrier des particules potentiellement néfastes, le CVP agissant comme une zone tampon entre le milieu aquatique et le milieu terrestre.

L'obligation de CVP vient **renforcer des mesures de protection des cours d'eau** déjà existantes : en Wallonie, le code de l'eau interdit déjà l'accès du bétail aux cours d'eau et impose une bande tampon de 6 m de large le long des berges, sur laquelle ne peuvent être épandus ni engrais ni produits phytosanitaires.

Le CVP peut prendre de nombreuses formes, mais le principe est qu'il doit être **permanent** : une fois installé, il **ne pourra plus être détruit**. À partir de là, plusieurs possibilités se présentent : végétation herbacée et/ou ligneuse

(résineux exclus) avec des arbres de bois d'œuvre ou de chauffage, etc. Le couvert herbacé doit être **multi-spécifique**, gage d'une meilleure longévité. Il peut être récolté chaque année.

Il est possible pour les agriculteurs de bénéficier d'un soutien financier pour ce CVP en tant que Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) applicables en bord de cours d'eau : la **tournière enherbée**, la **parcelle aménagée** ou la **bande aménagée**. Dans les 2 derniers cas, une des conditions d'accès est la présence d'un **cordon rivulaire** (haie en bordure de cours d'eau). En plus de permettre de valoriser le CVP, la plantation d'une haie apporte les avantages suivants : protection contre l'érosion (les racines stabilisant les berges) et brise-vent permettant de limiter le dessèchement des cultures. De plus, les avantages environnementaux d'une végétation boisée, même réduite, en bord de cours d'eau sont multiples : gîte pour une faune et une flore particulièrement intéressante, site de nourrissage, de pontes et cache pour la faune aquatique et contribution au réseau écologique en jouant un rôle de corridor.

Plus d'info :
www.protecteau.be



Le pouvoir anti-érosif des haies

Les tragiques inondations qui ont frappé la Belgique cet été demandent une réaction structurelle de différents secteurs. L'agriculture n'est pas épargnée et a un rôle à jouer dans les solutions à apporter. Parmi celles-ci : la **plantation de haies**, mise en avant par les experts.

En effet, en cas d'importantes pluies, la haie joue un **rôle de barrage** et permet de **ralentir l'eau** qui ruisselle sur le champ. Mais elle agit également en profondeur : grâce à ses racines qui descendent plus bas dans le sol que les cultures, elle dispose d'un grand **pouvoir de rétention** de l'eau. Et si la haie est couplée à une **tournière enherbée** (MB5) ou à une **bande aménagée de lutte contre le ruissellement érosif** (MC8b), son pouvoir s'en trouve encore renforcé.

L'agriculteur peut bénéficier d'un paiement annuel pour les bandes mises en place mais aussi d'une aide à la plantation pour la haie qui couvrira les frais d'achat de plants et de plantation.

Vous êtes agriculteur.trice et avez rencontré des problèmes de coulées boueuses ? Vous souhaitez agir pour lutter de manière efficace contre les inondations et permettre à l'eau de s'infiltrer dans la terre au lieu de ruisseler et d'entraîner avec elle une partie de votre sol productif ? Prenez contact avec le **Guichet Plantations de Natagriwal**. Un **expert** vous conseillera pour implanter au mieux une haie sur vos parcelles et vous aidera à constituer votre dossier pour obtenir une subvention à la plantation.

Natagrinews - août 2021

Des questions ?

- 0493 33 15 89
- plantations@natagriwal.be



Etymologie des cours d'eau du bassin de la Vesdre

Très discrète, Mademoiselle Annie Henrard, licenciée (nous dirions Master maintenant) en philologie romane, n'en est pas moins une membre très active de la *Società Dante Alighieri* de Verviers. Quand je dis active, je veux dire affairée et en plein travail. Depuis 20 ans, mon ancienne professeure de Latin, n'a pas arrêté de faire des recherches en étymologie et en particulier en ce qui concerne les noms des cours d'eau de notre région.

Nous sommes de nombreux curieux de toute connaissance touchant à notre rivière bien-aimée et je fus très heureuse de plonger dans les mystères des hydronymes du sous-bassin de la Vesdre.

Pour comprendre l'avènement et le sens hydronymes comme des toponymes qui nous sont familiers, il faut faire deux préambules importants.

Tout d'abord, il faut savoir qu'il ne reste plus rien des noms celtiques car Jules César, dans sa conquête du territoire d'Ambiorix et la colonisation qui s'en est suivie dès le premier siècle avant notre ère, a voulu effacer le passé et imprimer sa marque romaine pour punir ce roi de l'avoir battu en brèche.

De plus, les graphies françaises de l'époque révolutionnaire sont pour la plupart aberrantes, dues à l'ignorance du dialecte roman (le wallon) des fonctionnaires en charge des écritures.

Je ne résiste pas au plaisir de vous donner quelques exemples avant de vous livrer le résumé des recherches étymologiques de Mademoiselle Henrard sur les noms de la Vesdre et de quelques-uns de ses affluents.

Quelques exemples...

Le nom de la **Polleur** viendrait de *Bulla* qui signifie « bulle », ce qui caractérise bien ce ruisseau tumultueux. Bien sûr, il n'est pas le seul à être « bouillonnant », mais tous ne s'appellent pas Polleur ou Bulle.

Plus simplement, la **Soor** viendrait du mot « source », mot qui vient du verbe *surgere*, « faire sortir ».

Qu'en est-t-il de la **Gileppe** ? En roman, elle se dit « Djulep », c'est la rivière de Jules, la *Iulius ripana*. Les Romains repéraient les cours d'eau, souvent asséchés durant l'été en Italie, par le contour de leurs rives (d'où le mot « rivière » en français). En roman, dans le parler local, *ripanas* est devenu « rep » ou « lep » (par confusion du L et du R, celui-ci étant « grasseyé » par la population autochtone qui n'arrivait pas à rouler les R).

D'une façon générale, *ripus*, qui signifie tantôt « rive » ou « ruisseau », a donné les mots « ry » ou « ru ». Ailleurs, en Ardenne, on trouve « rou », « roua », et aussi « roul » pour « rouw » en liégeois.



La Vesdre à Fraipont (Trooz) - novembre 2014

Allons faire un tour du côté de Heusy et des boulevards, où nous pouvons nous promener dans le parc de Séroule, du nom du ruisseau passant par là. La (ou le) **Séroule** est le ruisseau « roule » aux claies et haies tressées formant des nasses pour retenir les poissons : *saepes ripus*. Le nom « Séroule » semble aussi avoir été transcrit par un fonctionnaire liégeois.

Après vous avoir mis ainsi en appétit, voici le résumé d'Annie Henrard, transmis dans son intégralité...



Joëlle Abbes-Orban
Administratrice culturelle
Société Dante Alighieri de Verviers

La Vesdre

Vesdre est le nom allemand francisé *Weser*, francisé à la manière de Gérard de Nerval qui faisait rimer *Weber*, prononcer *Vèbre*, avec *funèbre*. Un *d* interconsonnantique s'est ajouté pour rendre l'articulation *ves-re* plus acceptable en français¹.

Weser ressemble à *Wasser* et veut dire « eau »².

Der *Weser*, devenu la *Vesdre*, est donc le nom moderne de la rivière qui traverse Verviers.

Mais qu'en est-il du nom antérieur aux romains de ce même cours d'eau situé en territoire gaulois il y a deux mille ans ?

Il y a deux mille ans, le bassin de la Vesdre était peuplé de gaulois qui parlaient une langue celtique. L'unique document historique de cette époque est un grand classique latin intitulé **De bello Gallico**³, qui relate la conquête de la Gaule par Jules César à des fins coloniales⁴.

L'épisode qui concerne notre contrée se situe au livre VI, faisant suite au pire revers infligé à l'armée romaine de C. Iulius par un petit chef éburon surnommé Ambiorix, roi félon, pour avoir renié son alliance⁵ et soulevé les Gaulois contre l'Imperator.

Revenus à la charge l'année suivante, en 53 av. J.C., les Romains mettent en fuite le Gaulois, puis colonisent aussitôt son territoire depuis Chênée jusqu'en Ardenne. Le nom des Eburons est aboli par décret de l'Imperator. L'abolition du nom consistait à supprimer les repères culturels du peuple vaincu : le nom de ses dieux, de ses héros, des toponymes comme des anthroponymes.

Le nom du dieu Lug⁶, protecteur de la place-forte d'Ambiorix sur le haut de Chèvremont, a été remplacé par Mercure, dieu romain qui avait les mêmes attributions : il protégeait les voyageurs et les commerçants. L'emplacement de l'*atuatuca* (*castrum*) d'Ambiorix se nomme aujourd'hui Chermont. C'est-à-dire le « Mont de César » (*Caesarismons*).

Ambiorix est un surnom péjoratif, il signifie le roi traître, ou duplice. Nous ne connaissons jamais son véritable nom « barbare ». Et comme les Gaulois n'écrivaient pas leur langue...

Seuls les noms *bure* et *buron*⁷, la « mine » et le « mineur », sont des noms d'origine celtique ; ce sont des noms génériques qu'on retrouve en Bretagne et ailleurs en Gaule. Leurs variantes *bèr* et *beur* sont à la source de toponymes encore existants aujourd'hui, à condition de partir du nom roman dialectal : *Stimbur*, la « mine d'étain », *Blîbèr* (Plombières), la « mine de plomb », *Burnenville*.

Quant aux cours d'eau que vénéraient les Gaulois, leur noms ont totalement disparu. Il est vain de chercher un nom celtique dans l'ancien territoire d'Ambiorix. Dès le premier siècle de notre ère, le latin parlé par les colons romains (des forgerons venus de la Cisalpine) a été la seule langue écrite officielle et donc « conservée » avec bien des aléas jusqu'à nos jours.

Dans les noms des hydronymes il faut toujours sous-entendre *aqua*, « l'eau » en latin, mais le seul mot qui subsiste est souvent un adjectif qui caractérise le cours d'eau. Par exemple *Unda* (*aqua*), l'eau qui tourbillonne, devenue *l'Oût* en roman et **l'Ourthe** pour les Français de Napoléon. L'Ourthe est, en effet, une rivière où il est périlleux de nager à cause de ses tourbillons.

Cependant, l'abolition du nom des *É'burons* a entraîné la disparition fâcheuse de l'adjectif spécifique de la rivière nommée « Vesdre » de nos jours, c'est-à-dire « l'Eau » sans autre précision. Pire, les cartographes de la Renaissance ont entériné la malédiction de César jusqu'à supprimer la représentation du cours d'eau ! (cf. la carte d'Abraham Ortelius).

Curieusement, la carte touristique contemporaine allemande de l'ADAC mentionne la Gileppe comme la rivière qui traverse Verviers.

Gileppe est une déformation française du nom local *Djûlep*, un affluent de la Vesdre détourné artificiellement au profit des industriels verviétois.

Djûlep, c'est le latin de *Iulii ripa*, non pas la rivière, mais le rivage julien (ou de C. Iulius) ou la rive julienne. *Djûlep*, c'est le côté romain que borne la petite rivière⁸.



Par bonheur, le nom latin de notre cours d'eau est mentionné dans **De bello Gallico** avec des précisions qui permettent de l'identifier et de le localiser.

Ainsi, venant de l'est après le passage du Rhin aux environs de Remagen (*Romae magones* : « les forges romaines »), l'Imperator C. Iulius arrive rapidement *ad flumen Scaldem* (VI, 33). Il s'agit d'un *flumen*, donc d'un cours d'eau important, qui se jette dans la Meuse à proximité du territoire des Sègnes et des Condruses (la région de Seraing et du Condroz).

Ce cours d'eau nommé *flumen Scalden*, que l'Imperator se réserve de monter et de redescendre en sept jours avec trois légions, ne peut être que la Vesdre actuelle⁹. Or le traducteur de l'édition des Belles Lettres l'assimile à *Scaldis*, l'Escaut, cité par ailleurs dans le même récit de la conquête de la Gaule. A l'évidence, l'amalgame est une erreur de localisation géographique. En outre, il y a peut-être une erreur grammaticale, or la langue du **De bello Gallico** est d'une rigueur impeccable. On peut supposer une faute de copiste, embarrassé par un mot inconnu, un *hapax*.

S'agit-il bien d'un nom propre ? *Scaldem* adjectif ne peut s'accorder avec *flumen*, qui est neutre. Ne pourrait-on pas conjecturer un **scalatem* : **at** à la place du **d**, et mieux, un *scalatim* qui serait un adverbe descriptif : « en paliers, en gradins, en escaliers ». Ce sens hypothétique pourrait se justifier aisément. Il correspond à la réalité du cours de la Vesdre dans une vallée ardennaise encaissée qui descend par degrés formés par une succession de barrages de pierres (ratnas) et de bassins (goffes).

Avant l'industrialisation moderne de la vallée, les eaux étaient poissonneuses : des saumons remontaient la Hoëgne (*scopuliana*), affluent de la Vesdre, jusqu'à Theux. Des sortes d'échelles aménagées ont subsisté jusqu'à nos jours peu après Verviers.

Si depuis le début de son cours jusqu'après Verviers, la Vesdre n'a pas de nom autre que celui de « l'Eau » venant de l'*aqua* latin sans autre caractéristique puisque le nom a été perdu pour les cartographes postérieurs à la Renaissance, un nom latin à partir de son cours inférieur est bel et bien mentionné dans le **De bello Gallico** : *flumen *Scalatis*.

A quel mot aurait-il pu aboutir en roman ? A quelque chose comme « Xhaiz ». Or, un affluent de la Vesdre, le ruisseau de la **Xhazienne** (sous Olne) est celui de la *Xhèzèye* (près de Soiron) dérivent manifestement de **Xhaiz*. Leur configuration en escaliers est leur point commun¹⁰.

De même que la **Helle** n'est pas un nom allemand, mais vient de *Scala*, une rivière échelonnée qui descend de la Fagne¹¹.

Si les noms des hydronymes gaulois ont été définitivement abolis dans tout le bassin de la Vesdre et jusqu'en Ardenne, si le nom germanique de la Vesdre nous a été imposé, les noms latins de nos cours d'eau, jusqu'aux plus petits *rys* (< *rivus*) émanent de notre dialecte roman avec leur descriptif propre à chacun.

Annie Henrard

membre de la Société Dante Alighieri de Verviers

1. La plupart des toponymes et des hydronymes ont été « orthographiés » par des fonctionnaires français lors de l'occupation de notre territoire (entre 1795 et 1815). Les Français, ignorant tout de notre dialecte, ont transcrit ce qu'ils croyaient reconnaître dans notre idiome. Ces graphies sont le plus souvent aberrantes.
2. Les cartographes autrichiens de Marie-Thérèse et de Joseph II, qui étaient les souverains du Duché de Limbourg, ont désigné les cours d'eau à partir de leur source en région germanophone.
3. La rédaction de ce texte n'est pas de César. C'est un document officiel de l'Etat romain dont le scripteur était probablement d'origine grecque.
4. Les mines de fer de l'île d'Elbe étant épuisées, la République romaine avait besoin de métaux (fer, cuivre et plomb) pour mener une politique ambitieuse de grands travaux de prestige. Caius Iulius est mandaté pour conquérir ces ressources en dehors de l'Italie, avec le titre d'Imperator, c'est-à-dire de général en chef des opérations militaires : livre VI, 1.
5. C. Iulius recourt à un traducteur hispanique (Galicien ?) pour parlementer avec ce chef gaulois des Eburons (livre V, 27). Ce sont des burons, donc des mineurs, prétend C. Iulius qui veut s'emparer des richesses minières de ce territoire gaulois.
6. *Lug* est à l'origine du seul toponyme celtique que j'aie recensé : *Lîtch*, erronément « Liège ». Il a été perpétué par les Germains des environs, qui avaient l'habitude de se rendre à l'atatuca d'Ambiorix. Celui-ci disparu, ils ont continué à le nommer *Lug*, prononcé selon leur provenance, *Luik* ou *Lüttich*. *Lîtch* a donc la même racine que Lyon, qui vient de *Lug/dunum*. Mais il s'agissait d'occulter toute référence au paganisme dans une agglomération chrétienne fondée par des religieux, d'où l'invention de la *Legia*, alors que de ce nom ne peut découler « Liège ».
7. Le E devant « buron » est probablement une invention du scripteur du *De bello Gallico*. Un E prosthétique donnait plus de lustre à la petite tribu gauloise qui a exterminé à elle seule une légion romaine et six cohortes.
8. L'empereur Charlemagne, défenseur du territoire de l'Empire romain, avait d'ailleurs bâti une résidence à Goé (« la colline des Goths » qui s'en emparèrent) juste au confluent de la Gileppe avec la Vesdre.
9. Jusqu'au XVI^e siècle, la Vesdre se déversait directement dans la Meuse.
10. L'enseigne commerciale Delhaize est aussi un nom de famille local comme « Deleau » l'est en amont, venant de *aqua* (dans notre dialecte, Eupen se disait *Neau* ou *Nô*, ce qui signifie « dans l'eau », en zone inondable).
11. En roman, une échelle se dit « one Xhole ». La déformation phonique « SC écrit XH » est due à l'accent germanique imposé par les Normands qui ont conquis à leur tour le pays à partir du X^e siècle.

L'ouette d'Égypte

Les voyages à l'étranger n'étant pas recommandés en cette période de longue crise sanitaire, nous allons vous faire voyager... en vous présentant une espèce exotique : l'ouette d'Égypte.

Installé depuis un certain temps chez nous, cet oiseau d'eau devenu invasif provient d'Afrique du Nord, comme son nom l'indique. L'ouette d'Égypte a été introduite en Angleterre, aux Pays-Bas et en Allemagne dès la fin du 17e siècle, à des fins ornementales. Au départ de quelques individus échappés des parcs, son expansion dans la nature s'est montrée significative dès le 19e siècle. Depuis, c'est une espèce que nous pouvons observer régulièrement en Belgique, où elle niche désormais depuis les années 80.



Le saviez-vous ?

L'ouette d'Égypte **n'est pas une oie** ! Elle appartient au genre *Tadorna*, qui fait partie de la famille des *Anatidae*. Les tadornes sont des **canards** de grandes tailles ayant un aspect semblable à celui des oies.

L'ouette d'Égypte mesure environ 73 cm, pour une envergure variant de 134 à 154 cm. Elle pèse 1,5 à 2,25 kg. Elle peut vivre jusqu'à 25 ans !

Vous pouvez la reconnaître grâce à son plumage brunâtre : sa tête est claire, avec des plumes plus foncées formant un **anneau caractéristique** autour de ses yeux orange. Elle a un collier foncé autour du cou. Son dos présente des teintes grises, son ventre est plutôt blanchâtre avec une tache de couleur marron. Au niveau des ailes, ses plumes sont blanches, rousses et verdâtres, couleurs que l'on voit davantage lorsque les ailes sont déployées. Son bec et ses pattes sont roses.

Il n'existe pas de dimorphisme sexuel, mais les individus peuvent présenter des plumages variés. Les juvéniles possèdent un plumage plus terne que celui des adultes, et n'ont pas encore le collier et la calotte contrastés.

L'ouette d'Égypte s'observe au bord des plans d'eau, souvent même dans des lieux publics, le long des rivières ou encore dans les champs.

C'est un oiseau herbivore (herbes, feuilles, graines, céréales, etc.), mais l'ouette peut aussi manger occasionnellement des insectes ou des grenouilles, qu'elle trouve dans les prairies. Les ouettes d'Égypte se nourrissent sou-

vent en couple ou en groupe familial, parfois même en très grands groupes.

La reproduction se fait en mars-avril, mais il arrive que celle-ci varie dans l'année. L'oiseau atteint sa maturité sexuelle vers l'âge d'1 à 2 ans. Le nid est constitué de brindilles et de feuilles, et est ensuite garni de duvet. Il est construit à proximité de l'eau, parfois même dans des arbres. La femelle pond 8 à 9 œufs en moyenne, et l'incubation dure 28 à 30 jours. Si le nid est construit en hauteur, les parents transportent alors les petits dans leur bec jusque dans l'eau ou encore, ils les appellent au pied de l'arbre. Le mâle et la femelle élèvent ensemble les jeunes qui prendront leur envol après une septantaine de jours.

Une espèce invasive...

Cette espèce exotique originaire d'Afrique du Nord s'est bien adaptée aux conditions climatiques européennes, au point que sa population augmente aux dépens de nos oiseaux d'eau indigènes... Comme la bernache du Canada, l'ouette d'Égypte est en effet en grande **compétition** avec le canard colvert, la foulque macroule, la gallinule poule d'eau, ... que ce soit pour la nourriture, l'habitat ou les sites de reproduction. L'ouette est réputée pour être **agressive** et n'hésite pas à chasser ces espèces.

Et ce n'est pas tout... Sa présence a également des conséquences négatives au point de vue sanitaire, environnemental, social ou économique. En effet, comme la bernache du Canada, elle dégrade les berges, peut apporter des maladies, se montre parfois agressive envers les humains, ses déjections provoquent un risque sanitaire dans les lieux publics, ... L'ouette d'Égypte et la bernache

du Canada font partie du top 100 des espèces présentant le plus haut niveau de préoccupation (sanitaire, économique, environnemental, social) en Europe. Face à ces conséquences négatives, des mesures de régularisation existent, afin de diminuer les populations qui sont en trop grand nombre.

Bien que l'ouette d'Égypte soit une espèce invasive chez nous, elle reste agréable à observer dans nos régions. À condition qu'elle respecte l'environnement et ses congénères...

Plus d'info :

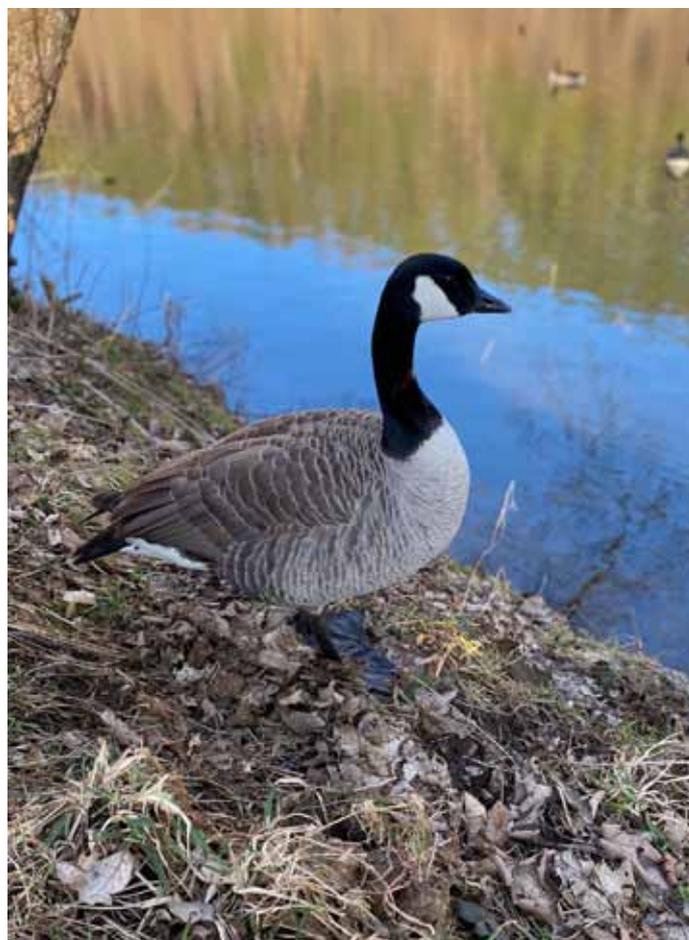
- oiseaux.net
- wikipedia.org
- biodiversite.wallonie.be
- <https://www.provincedeliege.be/sites/default/files/media/8334/Ouette%20d%27Egypte.pdf>



Milieus et espèces : La faune de nos rivières

Action n° 17Ve123

La bernache du Canada, un oiseau problématique à ne pas nourrir...



Son beau plumage brunâtre et sa tête noire amicale dotée de joues blanches donnent l'envie d'aller à sa rencontre et de lui offrir quelques bouts de pain pour faire sa connaissance... Il s'agit de la bernache du Canada.

Ce bel oiseau, que l'on aperçoit le plus souvent sur les étendues d'eau, dans les prairies ou encore dans les parcs, est en réalité une espèce invasive, c'est-à-dire **exotique envahissante**. Introduite en Europe au 17^e siècle pour la chasse et pour sa beauté, elle occupe aujourd'hui en masse tout le territoire wallon.

Bien que l'on soit attaché à cet animal pour son allure sympathique, il faut se faire à l'idée que, lorsque ses populations deviennent trop importantes, elles **menacent l'équilibre des écosystèmes** et causent de **nombreuses nuisances**.

En effet, la bernache du Canada entre en **compétition avec les oiseaux d'eau indigènes** pour la disponibilité de la nourriture et des sites de nidification, et elle adopte un **comportement agressif** envers les autres espèces (canards, foulques, poules d'eau, ...) et envers l'homme. Lorsqu'elle forme de grosses populations, celles-ci causent des **problèmes sanitaires par leurs déjections abondantes** dans les parcs, et elles **détruisent la végétation des berges, les espaces verts et les prairies** qu'elles envahissent.

La nourriture favorise le développement excessif de ses populations et intensifie ainsi les nuisances et risques sanitaires qu'elle occasionne. Mais lui donner du pain lui cause aussi grand tort, tout comme aux autres oies, aux canards et aux cygnes ! On vous explique pourquoi...

Donner du pain aux oiseaux d'eau : lorsque l'on croit bien faire...

Rares sont les personnes qui n'apprécient pas de partager un moment en famille au bord de la rivière et de s'arrêter pour offrir quelques bouts de pain aux oies, aux canards ou aux cygnes. Mais pourquoi cette activité, qui paraît anodine et qui part d'une bonne intention, est-elle déconseillée ? Parce que le nourrissage de ces oiseaux peut être un désastre pour leur santé, pour la biodiversité et pour l'environnement : « **nourrir fait mourir** »...

En effet, les oies, les canards et les cygnes sont des oiseaux **herbivores**, qui se nourrissent naturellement d'algues et d'herbes ! **Le pain ne convient donc pas du tout** à leur régime alimentaire. Au contraire, il est **dangereux pour leur santé** : il provoque des **problèmes digestifs** (gonflements d'estomac), des **carences alimentaires** (il ne leur apporte pas les éléments nutritifs dont ils ont besoin), des **problèmes de croissance** et des **déformations osseuses** (« syndrome de l'aile d'ange », les empêchant de s'envoler et donc d'échapper aux prédateurs). Par ailleurs, le nourrissage peut engendrer un trouble comportemental de **dépendance** vis-à-vis de l'homme (perte de l'instinct naturel).

De plus, le surplus de pain non consommé favorise la **prolifération d'algues**, mais aussi de **bactéries pathogènes** à l'origine de graves maladies (**salmonellose**, **botulisme**) pouvant entraîner la mort de l'animal. Ces maladies peuvent également **affecter la santé humaine**. Sans compter que le nourrissage **attire également les rats et les pigeons**, ce qui représente un **risque sanitaire** certain et de nombreuses **nuisances dans le voisinage**. Il favorise

aussi la prolifération d'autres espèces invasives, comme l'ouette d'Égypte.

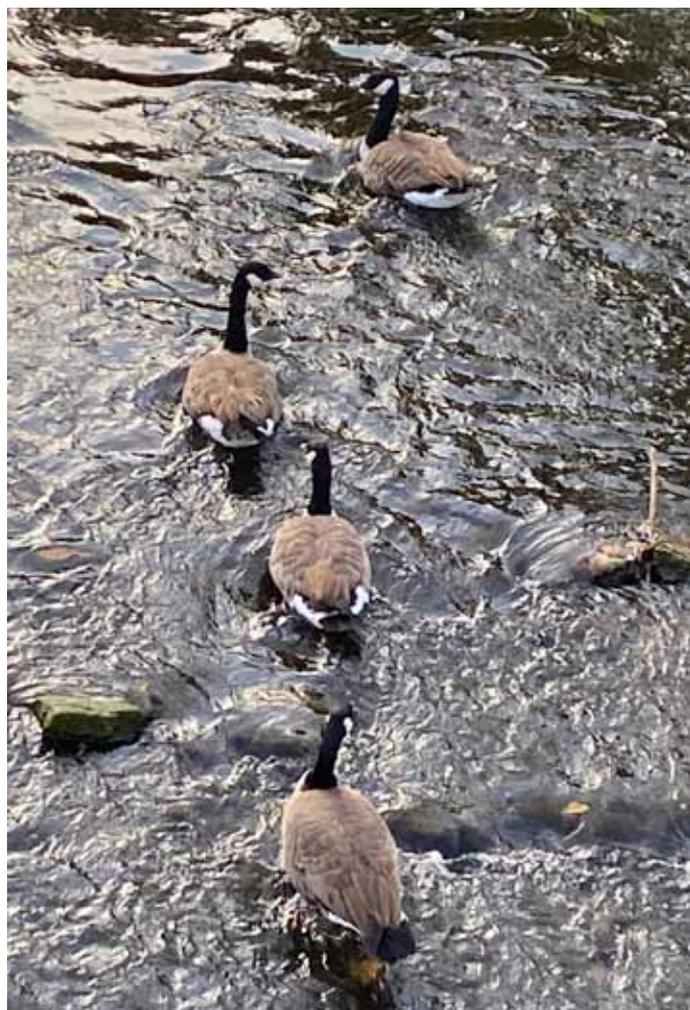
Pour terminer, il faut savoir que la législation interdit le nourrissage sur les lieux publics (**amende** de 250 euros maximum). Une « bonne intention » qui peut coûter cher...

Bref, si l'on souhaite aider la nature, y observer des oiseaux d'eau en bonne santé, et ne pas favoriser une espèce invasive, il vaut mieux ne pas les nourrir... C'est la meilleure façon de leur montrer notre intérêt et notre respect.

Plus d'info :

Portail biodiversite.wallonie.be : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/05-09-2011-la-bernache-du-canada-un-bel-oiseau-devenu-indesirable.html?IDC=3421&IDD=2382>

Dépliant « La bernache du Canada » publié par le Service Public de Wallonie : <http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/?ID=33351>



Bernache du Canada présentant le syndrome de l'aile d'ange
Source : https://live.staticflickr.com/1827/29270968468_514a6292c7_b.jpg

Focus sur une belle découverte... le « trou de la Haminte »

La **Magne souterraine** est une longue galerie ponctuée d'élargissements mesurant quasi 1,5 km de long avec des largeurs de 5 à 20 m et des hauteurs jusque 20 m. Elle est parcourue par un ruisseau et possède de nombreux et magnifiques massifs de stalagmites et stalactites.

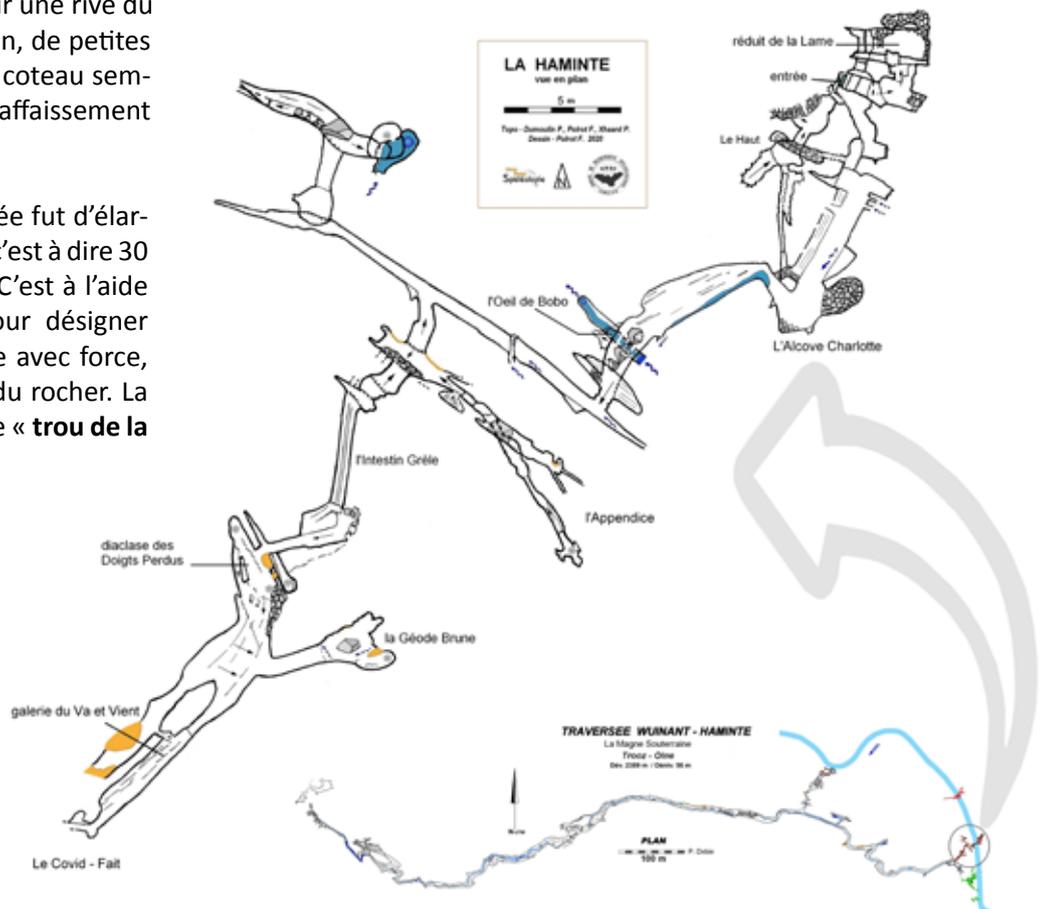
Découverte dans les années 1980, elle n'a jamais pu être parcourue que par quelques spéléonautes (plongeurs téméraires qui passent les siphons des grottes), descendus par le « **trou Wuinant** » situé à l'ouest, en limite de la commune de Trooz. Depuis, de nombreux clubs spéléos se sont cassés les dents à tenter de trouver un passage qui, depuis la surface, permettrait d'atteindre à sec ce grand réseau, de l'autre côté des deux siphons. Ces recherches ont amené la découverte de plusieurs grottes de faible ampleur se terminant toutes sur des culs de sacs. Pourtant, un ou des accès existent, puisqu'une grande quantité d'eau a circulé pendant longtemps sous terre pour former ce superbe réseau et puisque la Magne perd toujours actuellement une partie de ses eaux du côté de saint Hadelin.



C'est ce que se sont dits deux membres du Groupement de Recherches Spéléologiques de Comblain-au-Pont (GRSC) au printemps 2019, quand un spéléo local leur indiqua un phénomène singulier sur une rive du ruisseau : au Gué de Saint-Hadelin, de petites fissures dans le flanc rocheux du coteau semblaient prouver la présence d'un affaissement souterrain.

Le rocher étant assez friable, l'idée fut d'élargir une des fissures, la plus large, c'est à dire 30 cm de long pour 10 de hauteur. C'est à l'aide d'une **haminte** (nom wallon pour désigner une grande barre à mine) lancée avec force, qu'ils détachèrent des tranches du rocher. La cavité ainsi ouverte prit le nom de « **trou de la Haminte** ».

Ce travail de longue haleine permit en quelques semaines d'atteindre un élargissement de la fissure, suivi d'un puits et d'un début de cavité, sous le niveau de la Magne, là où jadis, les eaux avaient creusé un conduit (chantoire). Le site s'était éboulé et colmaté depuis une époque indéterminée.



Pendant près d'une année, les spéléos s'évertuèrent ensuite à chercher, trouver et enfin élargir des conduits, passages clés, permettant d'avancer vers le but ultime : La Magne souterraine.

Début de l'été, l'ouverture d'une étroiture permit une avancée de 35 m de galeries d'un coup. Quelques jours plus tard, 25 m supplémentaires étaient encore découverts en direction du réseau convoité.

D'après les données topographiques, il restait encore une dizaine de mètres pour établir la liaison, une fissure étroite devant encore être élargie « à taille humaine ». Après de nombreuses séances fastidieuses secondées par des spéléos sveltes, nous avons enfin pu « passer ».

Au final, depuis le premier coup de haminte, il nous aura fallu près de 80 séances pour fouler le sol de cette fameuse Magne souterraine comptant, sans nul doute, comme une des plus belles galeries de Belgique.



Patrice Dumoulin et Francis Polrot
Groupement de Recherche Spéléologique
de Comblain-au-Pont





Comité Technique par Sous Bassin Hydrographique

Vesdre - 18 février

Comité de Rivière (Assemblée Générale)

Mars 2022



Végétalisation des berges de la Vesdre

Planning des plantations

Janvier : mardi 18	Février : mardi 8
mardi 25	jeudi 10
jeudi 27	mardi 15

Inscription à partir du 10 janvier 2022
auprès de Joëlle : 0470 64 58 71



Opération Rivières Propres Vesdre & affluents



Appel à bénévoles !
Samedi 23 avril

Plus d'infos, horaires
et lieux de rendez-vous :
www.crvesdre.be



Plus d'info prochainement

Les journées Wallonnes de l'eau

La deuxième quinzaine de mars



InfoVESDRE - Ed. resp.: Christiane Orban-Jacquet, Présidente du Contrat de Rivière Vesdre
Rédaction : Cellule de Coordination du CRV (Fl. Hauregard, S. Kupper, J. Stassart, C. Willemarck), sauf autre mention

CONTRAT de RIVIÈRE du sous-bassin hydrographique de la VESDRE - A.S.B.L.
Maison Sauveur - Au Gadot, 24 - 4050 Chaudfontaine

Tél. : 04/361 35 33 - Mail : coordination@crvesdre.be - Facebook : [contratrivierevesdre](https://www.facebook.com/contratrivierevesdre) - Web : www.crvesdre.be



Le **Contrat de Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.) est organisé avec le soutien financier des pouvoirs publics suivants :

